



APAVE
AGENCE DE METZ
METZ Technopôle 8 rue Pierre
Simon de Laplace BP 65175
57075 METZ CEDEX
Tél. : 03 87 74 01 71

DONNEUR D'ORDRE
EPFGE
Rue Robert Blum
54700 PONT-À-MOUSSON
CONTACT : Monsieur RABEAU Anthony



RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'affaire : T220001632 Numéro de rapport : C22001552 rev 00 Date : 26/10/2022	Lieu d'intervention : Bâtiment DAAD 207 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE Destinataire rapport : EPFGE	Date d'intervention : Du 11/10/2022 au Intervenant : Monsieur Boris SEBAIBI Signature : 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 19 pages

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

A OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.

Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits
- Des tâches réalisées et des techniques mises en œuvre
- Des mesures d'organisation du chantier, de son ampleur et de sa durée

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B ADRESSE DU BIEN

DAAD
207 rue Division Leclerc
88140 CONTREXÉVILLE

C PROPRIETAIRE

EPFGE
Rue Robert Blum
54700 PONT-À-MOUSSON

DONNEUR D'ORDRE

EPFGE
Rue Robert Blum
54700 PONT-À-MOUSSON

Accompagnateur : Aucun

D EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: C22001552 rev 00
Date d'intervention : 11/10/2022

Date du rapport : 26/10/2022

E PROGRAMME DE TRAVAUX

Démolition de l'ensemble du bâtiment

F CONCLUSION

Nous avons recensé des revêtements et/ou des matériaux contenant du plomb dans les composants concernés par les travaux et accessibles le jour de notre visite. Le code du travail ne fixe pas de limites massique ou surfacique en plomb dans les peintures en dessous desquelles il n'y aurait pas de mesures spécifiques (protection adaptée) à mettre en œuvre.

Note informative :

- Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.
- Le niveau de 0,3 mg/cm² est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure

G VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Signature



Nom de l'opérateur : SEBAIBI Boris
AGENCE DE METZ METZ Technopôle 8 rue Pierre Simon de Laplace BP 65175 57075
METZ CEDEX

Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD
Adresse : 313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX
N° de police : 10800807204
Date d'expiration : 31/12/2022

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

OBJECTIF DE LA PRESTATION	2
PROPRIETAIRE	2
DONNEUR D'ORDRE	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
PROGRAMME DE TRAVAUX	2
CONCLUSION	2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	2

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES4
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION4

L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	4
LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER.....	4
BIEN OBJET DE LA MISSION.....	4
PERIMETRE DE REPERAGE.....	4
COMMENTAIRES MISSION.....	5

LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB.....5
METHODOLOGIE EMPLOYEE12

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	12
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	13

CROQUIS14
ATTESTATION D'ASSURANCE18

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.
 Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.
 Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (référence à la méthodologie du repérage).
 Norme NF X46-035 juin 2021

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton	Nature du radionucléide : Cadmium 109
Modèle de l'appareil : XLPS	Date du dernier chargement de la source : 20/03/2020
N° de série : 93690	Activité de la source à cette date : 850 MBq

2.2 ETALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabriquant de l'étalon : Niton LLC	Concentration : 1,04
N° NIST de l'étalon : SRM2573	Incertitude : 0,06

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début de mission	1	11/10/2022	
En fin de mission	59	11/10/2022	
Si une remise sous tension a lieu			

2.3 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord 557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT
 N° accréditation : 1-1593

2.4 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Date du permis de construire Antérieur au 1er juillet 1997 ou date de construction : Non communiquée
 Nombre de bâtiments : 1
 Usage : Industriel

2.5 BIEN OBJET DE LA MISSION

Type : Bâtiment	Bâtiment : Bâtiment
Nombre de Pièces :	Etage :
	N° Lot :

2.6 PERIMETRE DE REPERAGE

Locaux visités :

Etage	Local
RDC	Entrée
RDC	Pièce n°1
RDC	Pièce n°2
RDC	Atelier
RDC	Dégagement n°1
RDC	WC n°1
RDC	Magasin
RDC	Chaufferie
RDC	Réserve
R+1	Palier

R+1	Pièce n°3
R+1	Pièce n°4
R+1	Pièce n°5
R+1	Cuisine
R+1	Salle de Bains
R+1	Terrasse
R+1	Abri ext.
R+1	Salle d'eau n°1
R+2	Pièce n°6
R+2	WC n°2
R+2	Salle d'eau n°2
R+2	Pièce n°7
R+2	Pièce n°8
R+2	Grenier
Combles	Combles
Sous sol	Cave n°1
Sous sol	Cave n°2
Sous sol	Cave n°3
Sous sol	Cave n°4
Sous sol	Local cuve
Sous sol	Cave n°5
Sous sol	Abri
Sous sol	Espace sous atelier
Extérieur	Toiture
Extérieur	Façade
Extérieur	Terrain
R+1	Cage d'escalier n°2
RDC	Cage d'escalier n°1
R+2	Dégagement n°2

Locaux non visités / Investigations non réalisées :

Néant

2.7 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.

Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Façade (Extérieur)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
2	Murs	Facades lourdes	Crépi	Peinture	C	0	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
3		y compris poteaux	exterieur		MD	0	0,05	
4	Murs	Facades lourdes y compris poteaux	Crépi exterieur	Peinture	C	0	0,05	
5					MD	0	0,05	
				Total	Positives		Non mesurées	
Nombre d'unités de repérage				2	0		0	

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
9	A	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
10					MD	0	0,05	
11	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	1,3	0,05	
12	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
13	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	2,5	0,05	
14	C	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
15					MD	0	0,05	
16	C	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
17					MD	0	0,05	
18	C	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
19	C	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	1,3	0,05	
6	Murs	Murs	Moellons	Crépi+Plâtre+ Papier peint	C	0	0,05	
7					MD	0	0,05	
	Murs	Plinthes	Colle de plinthes	Carrelage				Carrelage
				Total	Positives		Non mesurées	
Nombre d'unités de repérage				10	3		1	

Local : Pièce n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
20	A	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
21					MD	0	0,05	
22	A	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
23					MD	0	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
24	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	1,3	0,05	
25	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	0	0,05	
26					MD	0	0,05	
8	Toutes zones	Conduit de fluide	plomb	Peinture	C	52	0,05	
				Total	Positives	Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				5	2	0		

Local : Pièce n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
29	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	13,4	0,05	
30	C	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	9,8	0,05	
31	D	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	10,2	0,05	
				Total	Positives	Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				3	3	0		

Local : Atelier (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
28	B	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	3,4	0,05	
				Total	Positives	Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				1	1	0		

Local : WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage				
				Total	Positives	Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				1	0	1		

Local : Magasin (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Bois	Dalles de sol				

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Bois	Dalles de sol				
Nombre d'unités de repérage				Total	Positives	Non mesurées		
				2	0	2		

Local : Chaufferie (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Plinthes	Colle de plinthes	Carrelage				Carrelage
	Toutes zones	Plancher	Béton	Sol souple				
Nombre d'unités de repérage				Total	Positives	Non mesurées		
				2	0	2		

Local : Réserve (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Murs	Colle de faïence	Faïence				Faïence
Nombre d'unités de repérage				Total	Positives	Non mesurées		
				1	0	1		

Local : Palier (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage				
Nombre d'unités de repérage				Total	Positives	Non mesurées		
				1	0	1		

Local : Pièce n°3 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Toiture Element sous toiture	Bois brut	Moquette				Bois brut
32	Toutes zones	Plinthe	Bois	Peinture	C	3,4	0,05	
Nombre d'unités de repérage				Total	Positives	Non mesurées		
				2	1	1		

Local : Pièce n°4 (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
33	Toutes zones	Plinthe	Bois	Peinture	C	3,2	0,05	
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			1		1		0	

Local : Cuisine (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
34	C	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	15,7	0,05	
	Murs	Murs	Colle de faïence	Faïence				Faïence
	Murs	Plinthes	Colle de plinthes	Carrelage				Carrelage
	Plafond	Plafond Plaque de plafond	Plâtre	Peinture				
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage + lino				
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			5		1		4	

Local : Salle de Bains (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
27	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	3,4	0,05	
35	E	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	9,8	0,05	
36	Murs	Murs	Plâtre	Peinture	C	10	0,05	
	Murs	Murs Bleue	Colle de faïence	Faïence				Faïence
	Murs	Murs Noire	Colle de faïence	Faïence				Faïence
	Murs	Plinthes	Colle de plinthes	Carrelage				Carrelage
37	Murs	Porte Dormant intérieur	Plâtre	Peinture	C	0	0,05	
38					MD	0	0,05	
39	Murs	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C	0	0,05	
40					MD	0	0,05	
41	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Plâtre	Peinture	C	0	0,05	
42					MD	0	0,05	
43	Murs	Porte Ouvrant	Plâtre	Peinture	C	0	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
44		intérieur			MD	0	0,05	
Total				Positives		Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				10		3		3

Local : Abri ext. (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Toiture	Toiture Element sous toiture	Plaques fibreuses	/				
Total				Positives		Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				1		0		1

Local : Cage d'escalier n°2 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Escalier Nez de marche	Bois brut	Nez de marche + lino				Bois brut
Total				Positives		Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				1		0		1

Local : Pièce n°6 (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
45	A	Dormant de porte	Bois	Peinture	C	15,2	0,05	
52	C	Garde-corps	Métal	Peinture	C	10	0,05	
53	C	Garde-corps	Métal	Peinture	C	9,8	0,05	
54	C	Garde-corps	Métal	Peinture	C	7	0,05	
51	E	Porte de placard	Bois	Peinture	C	5,1	0,05	
46	F	Dormant de porte	Bois	Peinture	C	12,2	0,05	
47	F	Ouvrant intérieur porte	Bois	Peinture	C	3,2	0,05	
48	Murs	Murs	Plâtre	Peinture	C	0	0,05	
49					MD	0	0,05	
	Murs	Murs	Colle de faïence	Faïence				Faïence
50	Plafond	Plafond	Plâtre	0	C	0	0,05	
Total				Positives		Non mesurées		
Nombre d'unités de repérage				10		7		1

Local : WC n°2 (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
55	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	6,8	0,05	
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			1		1		0	

Local : Salle d'eau n°2 (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Murs	Colle de faïence	Faïence				Faïence
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage				
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			2		0		2	

Local : Pièce n°7 (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
56	A	Dormant de porte	Bois	Peinture	C	3	0,05	
58	C	Garde-corps	Métal	Peinture	C	4,8	0,05	
57	D	Dormant de porte	Bois	Peinture	C	4	0,05	
	Sol	Plancher	Bois	Sol souple				
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			4		3		1	

Local : Grenier (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Bois	Sol souple				
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			1		0		1	

Local : Dégagement n°2 (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Bois	Sol souple				
Nombre d'unités de repérage			Total		Positives		Non mesurées	
			1		0		1	

Liste des prélèvements :

Néant

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE
Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil doit être réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

La vérification est réalisée à l'aide de deux échantillons de référence avec certificats d'analyse NIST ou équivalent (traçabilité et plage de mesure)

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

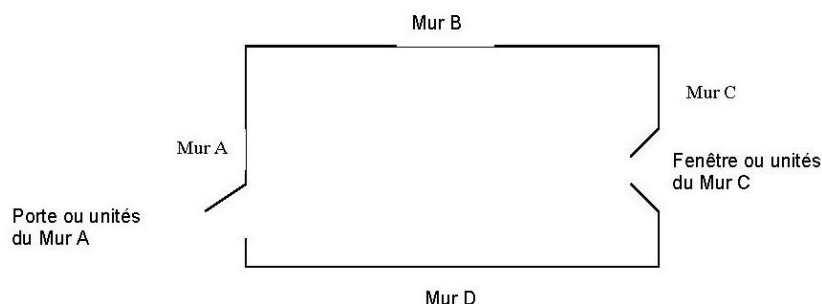
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat peut diviser chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

4.1 VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les unités de diagnostic sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : $M \text{ (mg/cm}^2\text{)} \pm I \text{ (mg/cm}^2\text{)}$.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites

dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la **valeur M** et l'**incertitude I** (ex : **13,4** +/- **0,41**).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements à l'aide d'un appareil à fluorescence X.

Dans le cadre d'un repérage avant travaux, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail au-delà duquel des mesures de protection des salariés doivent être mises en place lors de travaux, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds, le niveau de 0,3mg/cm² étant le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils à fluorescence X.

4.2 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client d'une recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

N° dossier : T220001632

Adresse de l'immeuble :

DAAD

207 rue Division Leclerc
88140 CONTREXÉVILLE

N° planche : 1/6

Version : 0

Type : Croquis

Origine du plan : Cabinet de diagnostics

Bâtiment – Niveau :

RDC

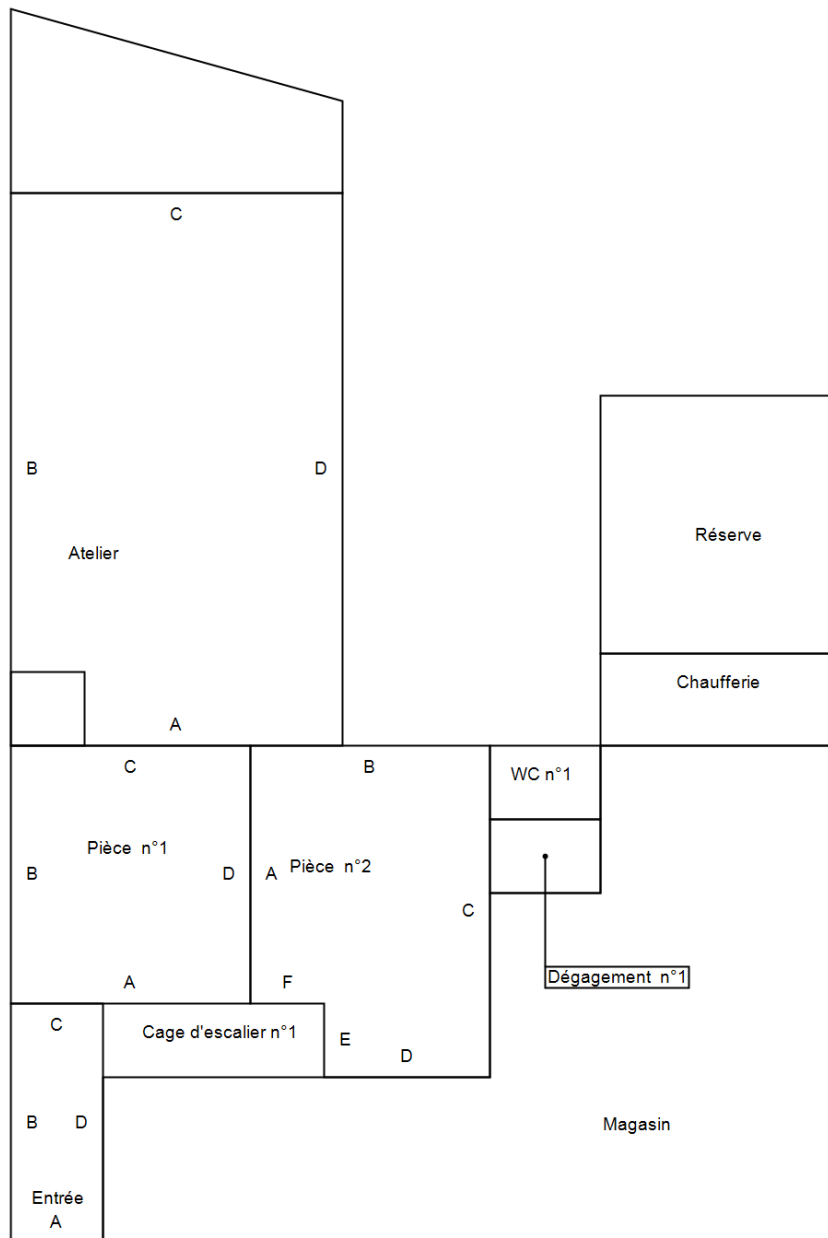


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : DAAD 207 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE
N° dossier :	T220001632			
N° planche :	2/6	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau : Sous sol

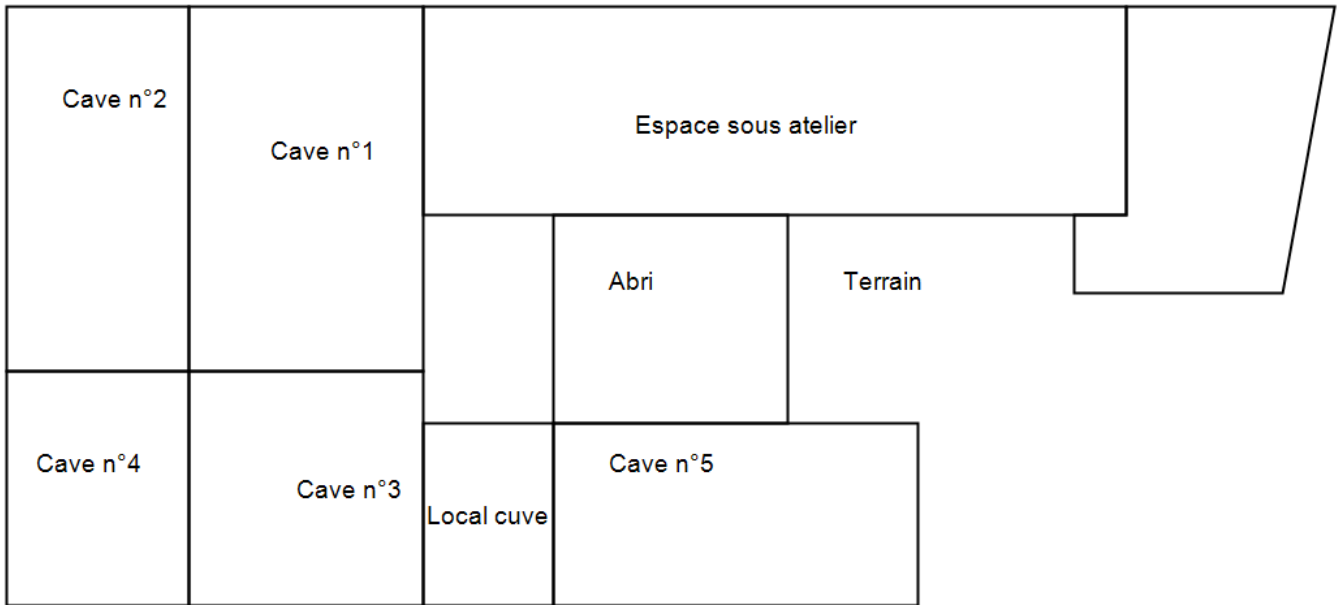


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	T220001632			Adresse de l'immeuble :	DAAD 207 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE
N° planche :	3/6	Version :	0		
Type :		Croquis		Bâtiment – Niveau :	R+1
Origine du plan :		Cabinet de diagnostics			

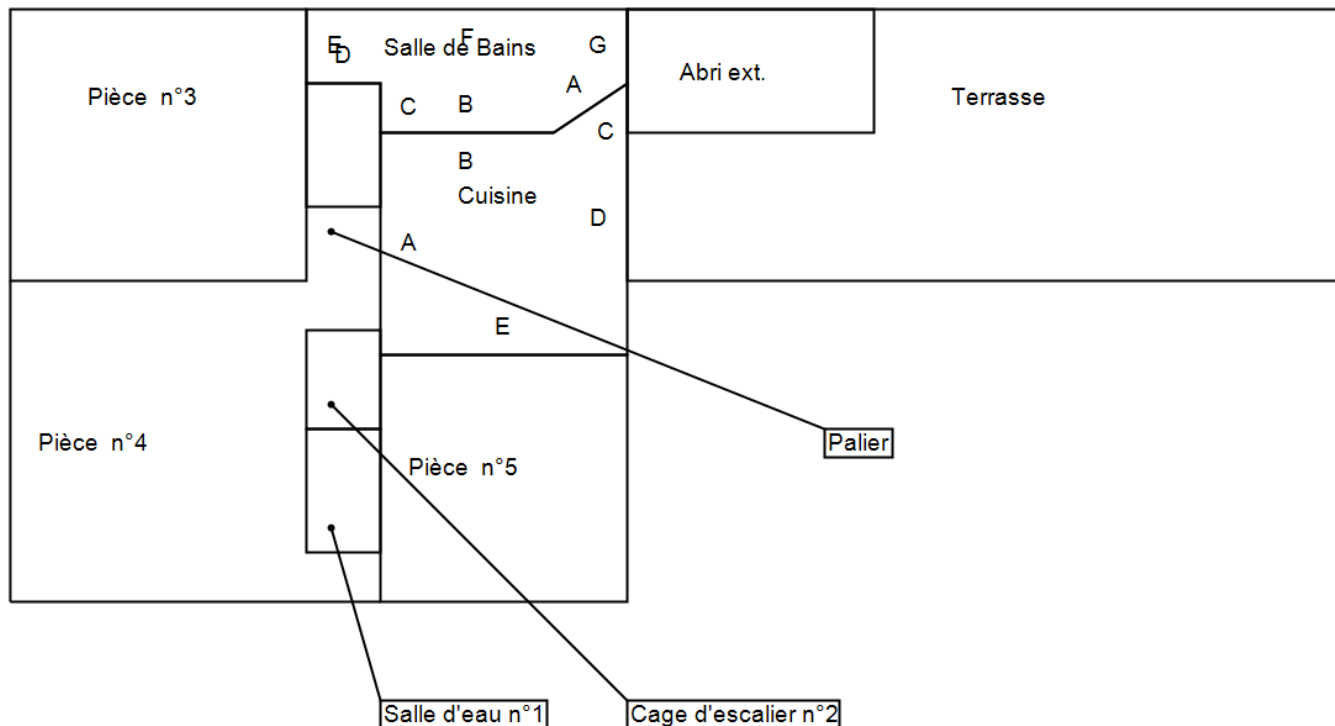
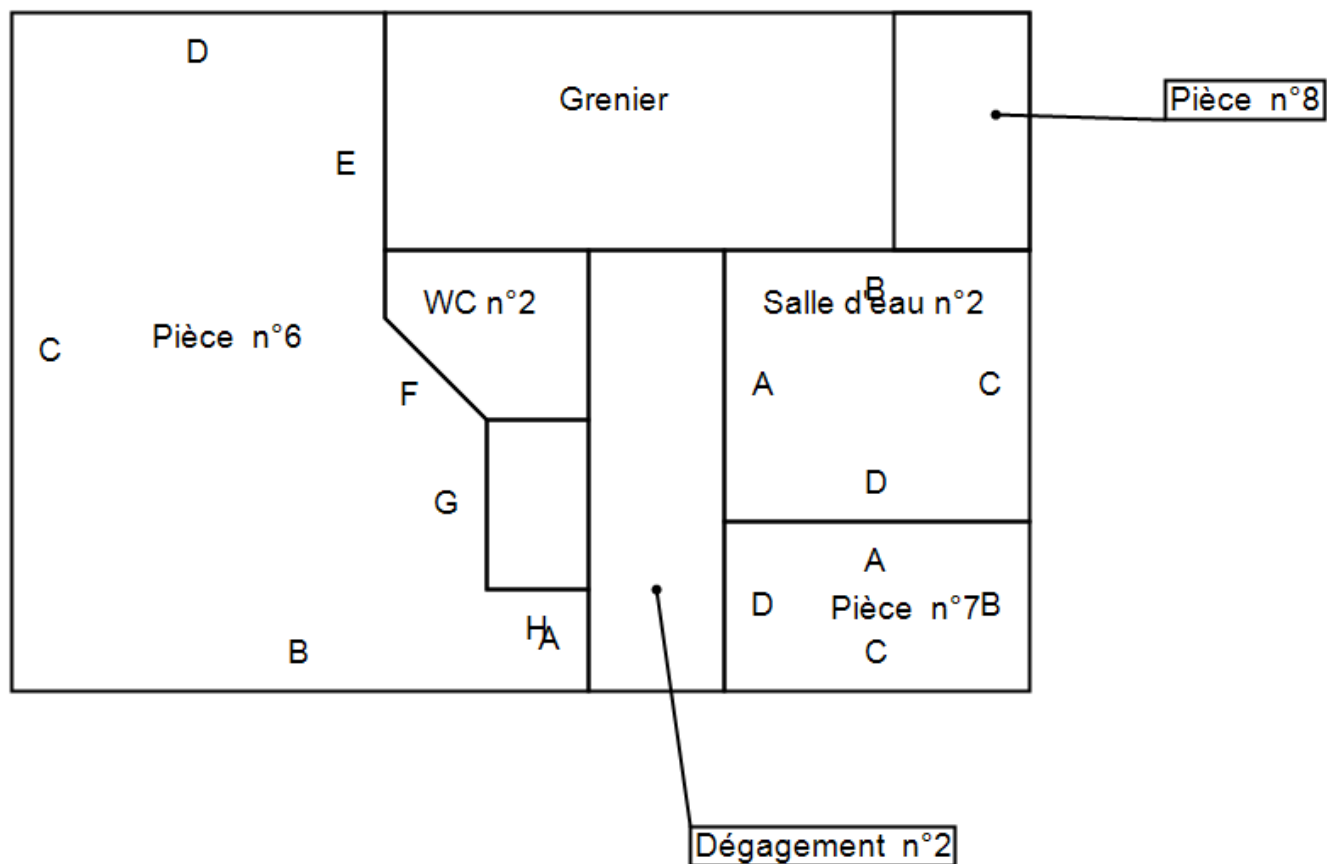


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	T220001632			Adresse de l'immeuble :	DAAD 207 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE
N° planche :	4/6	Version :	0		
		Type :	Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	R+2



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat RC n° 10800807204 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale **APAVE ALSACIENNE SAS**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **10800807204**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ bâtiment et génie civil
- ☐ essais, mesures et métrologie
- ☐ laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ conseils
- ☐ formation
- ☐ certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces métiers, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Contrat RC n° 10800807204 2/2

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre le 30/12/2021

Par délégation
POUR L'ASSUREUR :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance